

moyenne des prix réalisés et les montants payés aux sauvages intéressés, lors de la vente, en vertu des termes de cession.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Crocket,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, plaintes ou autres papiers provenant de sauvages ou autres personnes concernant la manière dont les sauvages de Saint-Pierre ont été traités en ce qui concerne les terres qui leur ont été allouées par le gouvernement à la suite de la cession de la réserve Saint-Pierre.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant total payé par le gouvernement, chaque année, depuis 1896, pour impressions, annonces et lithographie exécutées en dehors du bureau de l'imprimerie du gouvernement; le montant total ainsi payé, chaque année, par chaque département du gouvernement pour les dits objets; les noms et domiciles de chaque personne, maison ou corporation auxquelles des sommes ont été ainsi payées et le montant total payé, chaque année, à chacune de ces personnes, maisons ou corporations depuis 1896; la partie des dites sommes, s'il en est, qui ont été ainsi payées après annonces publiques, soumissions et contrats; à qui les contrats ont été accordés et si c'est au plus bas soumissionnaire, dans chaque cas; et aussi, quelle partie des dites sommes ont été dépensées autrement qu'à la suite d'annonces publiques, de soumissions et de contrats, et à qui elle a été payée dans chaque cas.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, ordres, procédures de cours d'enquête ou autres documents en rapport avec les accusations de malversation portées contre l'officier commandant la compagnie No 5 du Corps de l'intendance, ou l'officier subalterne en charge de cette compagnie.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Sub-sides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Sauvages:—Appointements, \$111,825; dépenses casuelles, \$12,550, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la gendarmerie royale du Nord-Ouest:—Appointements, \$18,425; dépenses casuelles, \$900, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre (Perth) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.